

- que la création d'une prime de fin d'année, « permise par les marges de fin de gestion » comme l'indique le SRH, laisse sur le sable quelques centaines de contractuels eux aussi rémunérés par le ministère de la Culture !
- qu'un écart si important, entre 330 et 700 euros, se justifie pleinement ! Les collègues de catégorie C et B travailleraient-ils deux fois moins ?
- que, Françoise Nyssen Ministre, on ne discute plus comme avant avec les organisations syndicales de ces primes de fin d'année.

Ajoutons enfin qu'avant vous, un Ministre plus averti avait décidé l'octroi d'une prime de fin d'année égale pour tous pour l'ensemble des personnels de la Culture, établissements publics compris. Ceux-ci ont de la mémoire !

Entendez-le donc : tout le gloubi-boulga technocratique qui entoure la mise en place de cette prime de fin d'année vous conduit à commettre, Madame la Ministre, de regrettables erreurs !

Halte aux discriminations ! ... puisqu'il paraît que c'est votre priorité Madame la Ministre !

Le Comité technique ministériel se réunit à nouveau le 20 décembre. Nous vous demandons de donner instruction au Cabinet et aux services de rouvrir, lors de cette séance, toute la concertation qui s'impose autour de ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Valérie Renault
secrétaire générale



Jean- Paul Leonarduzzi
secrétaire général adjoint